

**APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENT APRES UNE MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE POUR L'OCCUPATION D'UN TERRE-PLEIN NON-BATI SITUE SUR LE DOMAINE PUBLIC PORTUAIRE DU PORT DE LESCONIL**

*Le présent avis de publicité est établi en application de l'article L. 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques.*

Autorité portuaire : Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille – 5 quai Henri-Maurice Bénard – 29120 Pont l'Abbé

Manifestation d'intérêt spontanée : Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille a reçu une manifestation d'intérêt de la part d'un opérateur économique souhaitant occuper un terre-plein non-bâti sur le domaine public maritime mentionné ci-dessous, pour une activité de location de vélos.

Localisation : Port de Lesconil – Terre-plein Est

Descriptif : Parcelle non-bâtie d'une surface de 75 m<sup>2</sup>, dans la limite de la zone encadrée en rouge (plan)



**Conditions particulières d'occupation :**

- Compte tenu de sa localisation, l'occupation et l'activité envisagées devront être compatibles avec les contraintes liées à l'activité du port
- Durée d'occupation envisagée : du 2 mai au 31 août 2024
- Autorisation accordée sous forme d'un arrêté d'occupation temporaire du domaine public délivré par Syndicat mixte des ports de pêches-plaisance de Cornouaille
- Redevance selon la grille tarifaire du domaine du Syndicat mixte (délibération du 5 décembre 2023)
- Disponibilité de la parcelle non-bâtie pour occupation : immédiatement à compter de l'échéance de la procédure de consultation

**Modalités de la manifestation d'intérêt :**

Le Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille invite toute personne intéressée par la conclusion d'une autorisation d'occupation temporaire dans les conditions susmentionnées à se faire connaître auprès du Syndicat mixte.

**Les personnes intéressées devront prendre contact auprès de Mme Audrey Struillou, avant le 12 avril 2024 à 12h00 – [audrey.struillou@peche-plaisance-cornouaille.fr](mailto:audrey.struillou@peche-plaisance-cornouaille.fr)**

**Date de mise en ligne sur le site internet du Syndicat mixte : le 15 mars 2024**